REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 août 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture ;

Considérant le tirage au sort infructueux visant à compléter le grade des adjoints techniques et la désignation d'un représentant de l'administration en conséquence ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Cedric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, (SRH) ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, (SRH) ;
- Monsieur Marc GIRODO, IGAPS, référent du corps des ATFR ;
- Monsieur Julien BRUNELLE, chef du service de gestion du personnel de l'ANSES.

Représentants suppléants

- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, (SRH) ;
- Madame Emmanuelle ILLAN, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, (SRH) ;
- Madame Magali RUFF, chargée d'études au bureau des établissements et des contrats, (DGER) ;
- Madame Fabienne DEJAGER-SPECQ, IGAPS, référente du corps des ATFR.

B - Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Adjoints techniques principaux de 1ère classe
- Monsieur Pascal VANNIEUWENHUYZE (CGT)

Adjoints techniques principaux de 2ème classe
- Madame Rahma KAZI-TANI (FO)
- Madame Sarah BEDU (FSU)

Adjoints techniques
- Monsieur Thierry BAVENT, adjoint administratif principal de 1ère classe

Représentants suppléants

Adjoints techniques principaux de 1ère classe
- Monsieur Eric BEERLI (CGT)

Adjoints techniques principaux de 2ème classe
- Madame Marinette LOUX (FO)
- Madame Orianne BOUCHARD (FSU)

Adjoints techniques
- Madame Valérie MENNECIER, adjoint administratif principal de 1ère classe

Article 2

L'arrêté du 23 septembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le,

25 NOV. 2019

La sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC